

Type de congé	Traitement	Textes
<b>Congé de formation professionnelle</b> 3 ans maximum sur l'ensemble de la carrière	12 mois indemnisés à 85% du traitement brut (indice plafond 650) tout en restant titulaire de son poste.	<a href="#"><u>Congé de formation professionnelle</u></a>
<b>Congé de non activité pour raison d'études</b> 1 an renouvelable	Pour poursuivre ou parfaire des études d'intérêt professionnel. Limite de 5 ans sur la carrière totale. Droits à la retraite conservés mais perte du poste.	<a href="#"><u>Congé de non activité</u></a>